



30 years

ESSENTIAL WEALTH

Qui sommes nous ?

A propos de OneLife et du Groupe APICIL

Faits et chiffres clés

30
ans

30 ans d'expérience
dans le secteur de
l'assurance vie



8 marchés clés en
Europe

140

Equipe dynamique de
140 spécialistes
internationaux

8
mrds

8 milliards d'euros
d'actifs sous gestion

834
mio

834 millions d'euros de
nouvelles primes en
2020

Depuis 2019,
membre de



236% Ratio de solvabilité II
(2020)

A3 Notation Moody's
(Septembre 2019)

Nos atouts : 3 piliers

Protection unique du Luxembourg

- Triangle de Sécurité
- Super Privilège
- Protection contre la saisie des tiers
- Contrat non soumis à la loi Sapin 2
- Transparence fiscale

Contrat sur mesure

- Architecture ouverte du FID et du FAS
- ETF, UCITS (clean share), titres vifs, structurés, private equity, immobilier
- Personnalisation et transparence des frais
- Choix de la devise du contrat EUR, CHF, USD, GBP

Portabilité du contrat

- Adaptabilité du contrat en cas de relocalisation dans un de nos marchés d'expertise
- Neutralité fiscale du Luxembourg

Un cadre conforme et sécurisé

AAA

Un centre financier
européen reconnu

- ✓ L'un des rares pays au monde à avoir reçu une note AAA de Standard & Poor's, Moody's et Fitch

21 mrd

Assurance
vie

- ✓ 21 milliards d'euros de primes d'assurance-vie en 2020*
- ✓ L'assurance vie luxembourgeoise reconnue à travers l'Europe pour sa transparence, sa conformité et son expertise

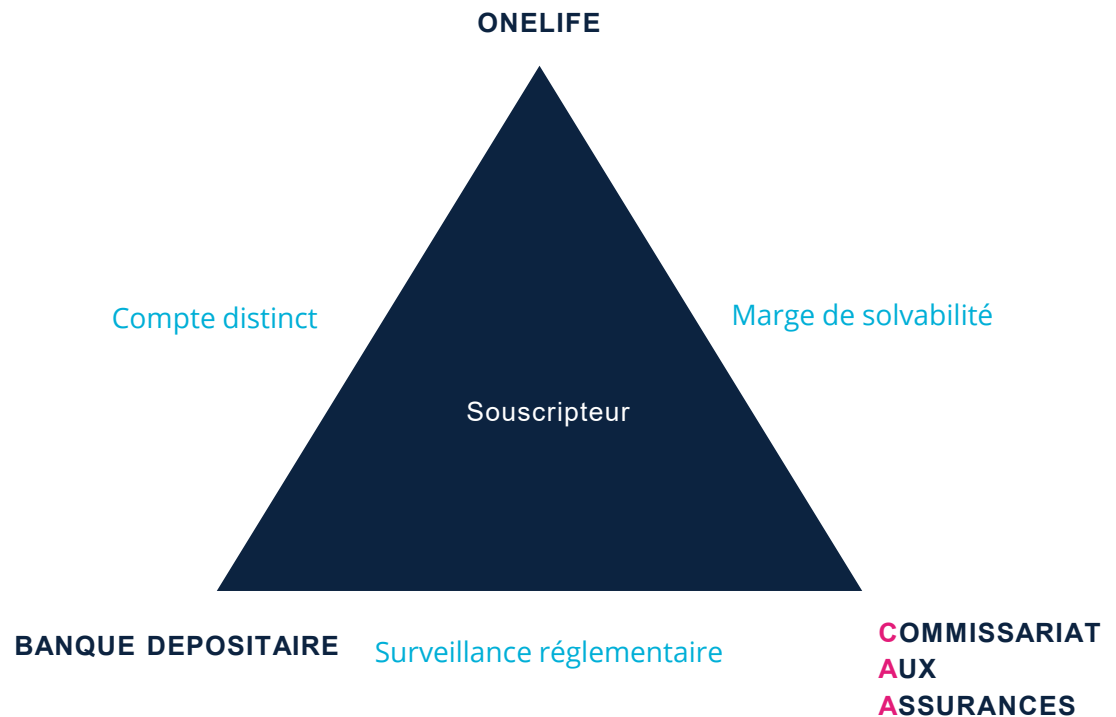
No1

Fonds
d'investissement

- ✓ Leader mondial de la distribution transfrontalière de fonds d'investissement
- ✓ 2ème place mondiale après les États-Unis avec 4973 milliards d'euros d'actifs gérés**

Triangle de sécurité

- ✓ Les actifs sous-jacents du contrat du souscripteur doivent être déposés sur un **compte distinct** des capitaux de la compagnie d'assurance auprès **d'une banque dépositaire** agréée par le CAA
- ✓ La banque dépositaire est tenue de dissocier les actifs sous-jacents ainsi que de protéger les intérêts des souscripteurs en vertu des dispositions légales requises par l'autorité de réglementation (CAA)
- ✓ La compagnie d'assurance est surveillée étroitement par le CAA (contrôle de la marge de solvabilité)



Super Privilège *(en cas de défaut de l'assureur)*

- Les souscripteurs disposent de **droits préférentiels sur tous les autres créanciers** de la compagnie sur les actifs des comptes distincts
- **La loi luxembourgeoise de 2018 renforce la protection du souscripteur**, personnalisée en fonction de son profil et de sa stratégie
- Dans la majorité des pays d'Europe, la protection du déposant est limitée à 100 000 euros par personne et par banque. Au Luxembourg, le **montant du "Super Privilège" octroyé au souscripteur n'est pas limité**

Protection contre saisie par des tiers

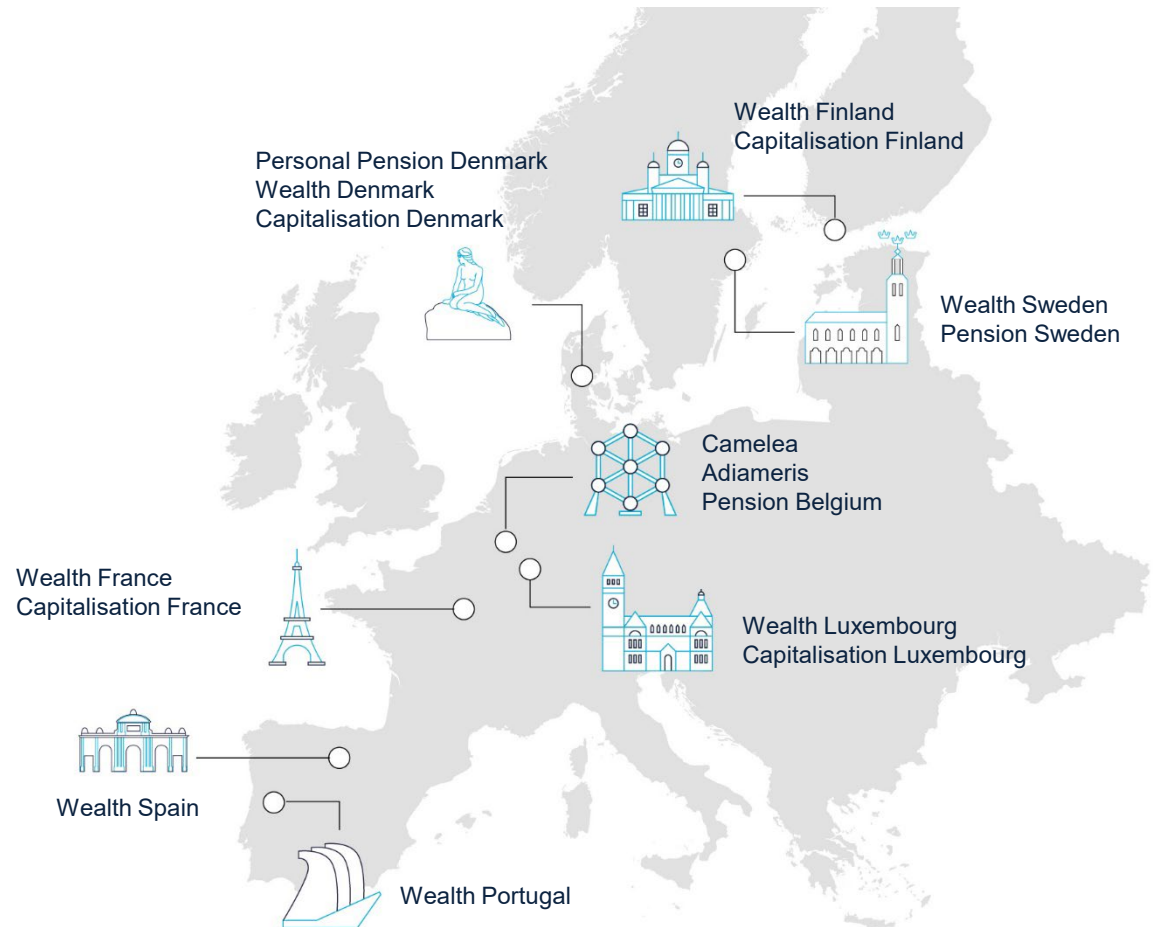
- Les actifs du souscripteur sont **protégés contre une réclamation potentielle** de l'un de ses créanciers (les droits de rachat, d'avance ou le nantissement du contrat sont des droits personnels du seul souscripteur)

Des contrats flexibles et transfrontaliers

Solutions conçues en fonction de la **situation financière, fiscale et familiale** du client

Contrats **conformes aux exigences réglementaires locales**

Portabilité du contrat possible en cas de relocalisation dans un de nos marchés



Portabilité de nos contrats

Des solutions portables pour des clients mobiles

- Expertise quant aux exigences locales pour bien accompagner le client
- Importance de l'anticipation pour éviter tout écueil ou frustration

FRANCE vers ESPAGNE

Spécificités marchés de l'Espagne:

- Investissements uniquement dans des fonds UCITS
- Couverture décès

=> Intégration d'une couverture décès dès la souscription même si pas obligatoire en France.
L'allocation d'actifs sera revue lors de l'expatriation le cas échéant

FRANCE vers BELGIQUE

Spécificité marchés de la Belgique:

- Véhicule FAS (Fonds d'Assurance Spécialisé) non accepté

=> Conversion du FAS en FID ou autre véhicule avant l'expatriation en Belgique

Les solutions OneLife sont également disponibles pour les **expatriés européens et les clients internationaux** dans certains pays cibles



● Disponible, soumis à une analyse au cas-par-cas

● Seulement disponible pour les polices existantes émises jusqu'au 31 décembre 2020

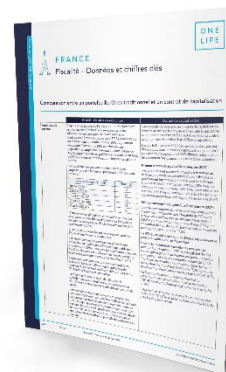
Cadre fiscal avantageux

Neutralité fiscale offerte par le cadre luxembourgeois

Les règles fiscales applicables au souscripteur d'un contrat d'assurance vie luxembourgeois sont celles de son pays de résidence



Pas d'impact fiscal au Luxembourg pour les non-résidents



Cadre fiscal avantageux en comparaison avec un portefeuille traditionnel

Les caractéristiques varient selon le pays de résidence, par exemple :

- Différé d'impôt sur les produits de la police
- Exonération des plus-values
- Régime fiscal préférentiel sur les rachats
- Traitement favorable des droits de succession

Demandez nos fiches Fiscalité pour connaître toutes les caractéristiques par marché

Gestion des investissements personnalisée et diversifiée

		Contrat OneLife			
Type de gestion	Collective	Individuelle			
Montant de la prime	≥ 100 000 EUR	≥ 250 000 EUR			
Type de véhicule	Fonds Externe (FE)	Fonds Interne Collectif (FIC)	Fonds Interne Dédié (FID)	Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS)*	Gestion conseillée / Buy & Hold
Banque dépositaire	Choix de OneLife		Choix du souscripteur*		
Gestionnaire d'actifs	En fonction de la sélection de fonds		Choix du souscripteur*	Non	

Investissements sous-jacents en fonction de la catégorie du souscripteur, telle que définie par la lettre circulaire 15/3 du CAA

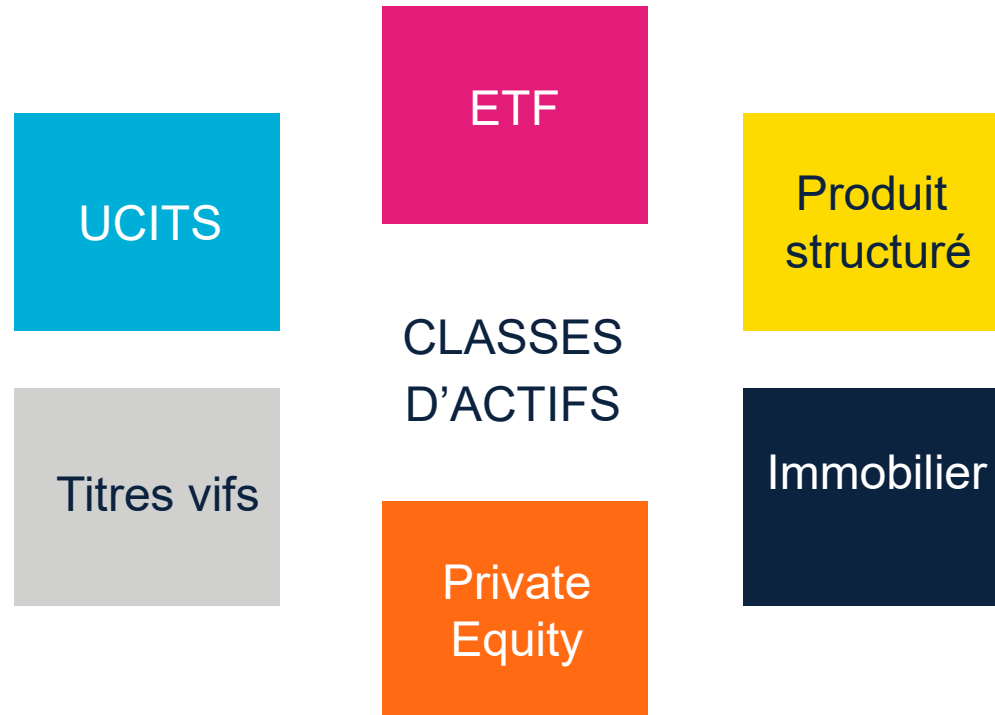
* Sous réserve d'acceptation par la compagnie d'assurance vie et le Commissariat aux Assurances (CAA), selon les marchés.

La **catégorie de client** détermine les **classes d'actifs disponibles** à l'investissement selon la lettre circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances

Catégorie de client	N	A	B	C	D
Investissement minimum dans l'ensemble des contrats auprès de OneLife	Catégorie par défaut	250 000 EUR	250 000 EUR	250 000 EUR	1 000 000 EUR
Fortune mobilière nette déclarée		> 250 000 EUR	> 500 000 EUR	> 1 250 000 EUR	> 2 500 000 EUR

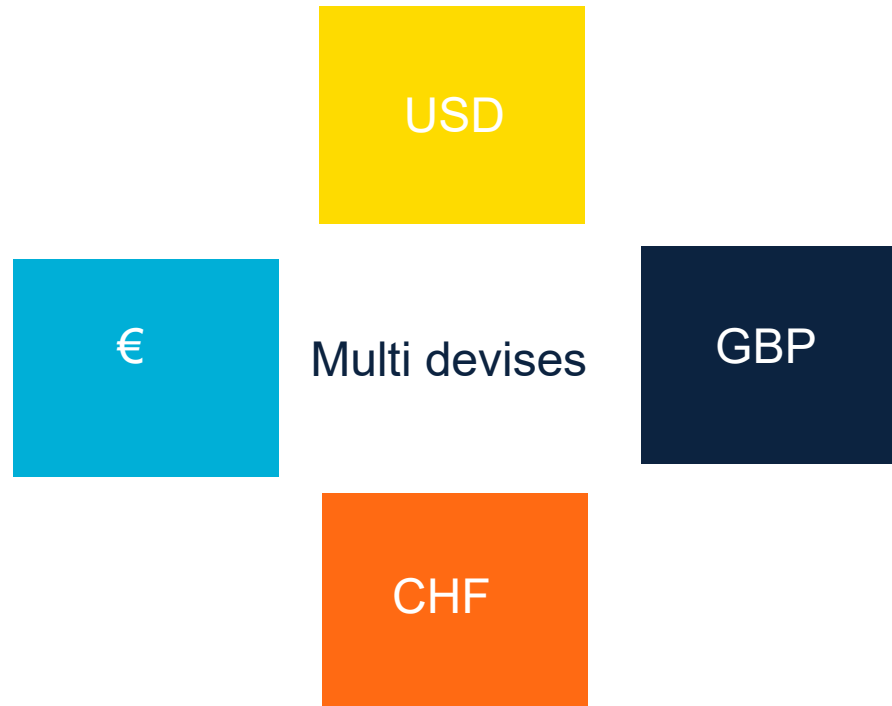


Une large gamme de classes d'actifs disponibles en fonction du profil du client



Diversification des actifs, optimisation du rapport rendement/risque

Un contrat, une devise

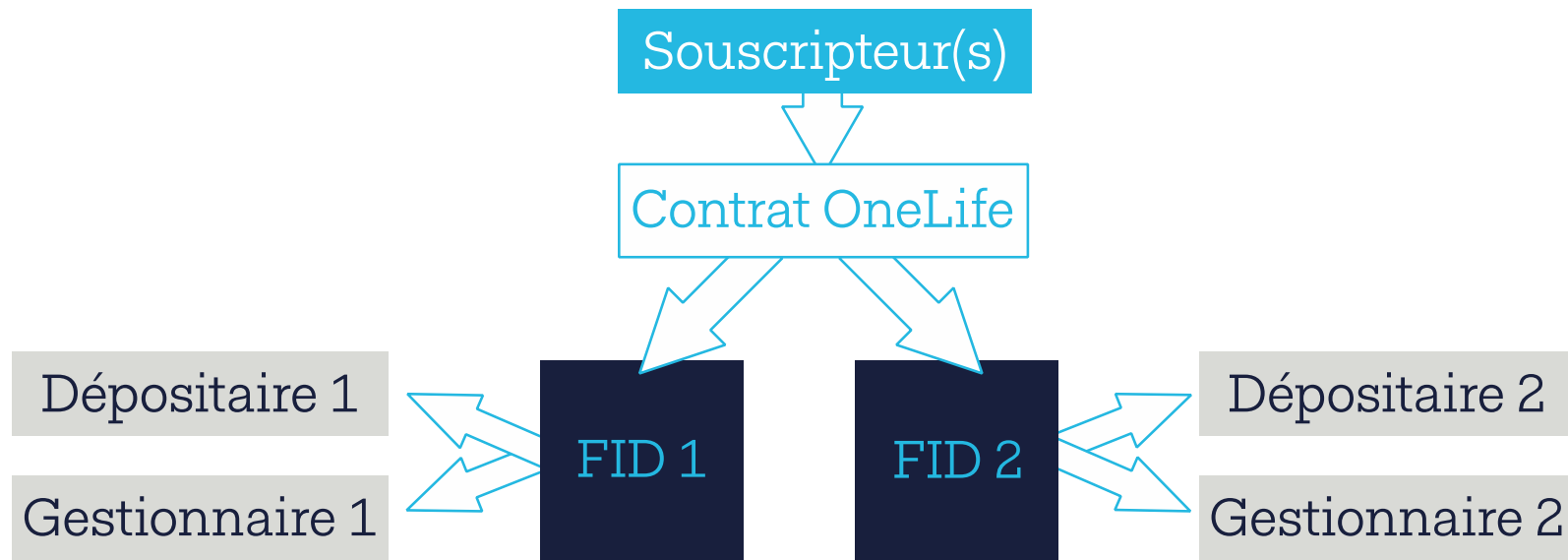


Fonds Interne Dédié

- Fonds Interne Dédié (FID) :

Unités de compte dédiées à un seul contrat* dont la gestion est déléguée à un gestionnaire financier agréé et mandaté par la compagnie.

* Sous réserve du respect des seuils de la Lettre Circulaire 15/3, un contrat peut être investi dans plusieurs Fonds Internes Dédiés.

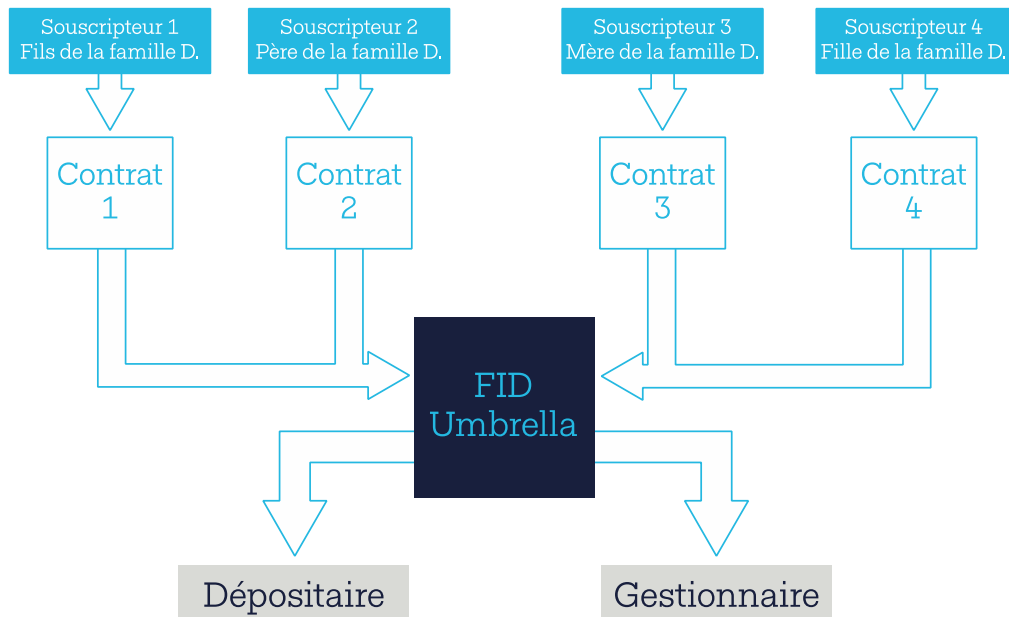


Fonds Interne Dédié Umbrella

- Le FID Umbrella constitue une exception.

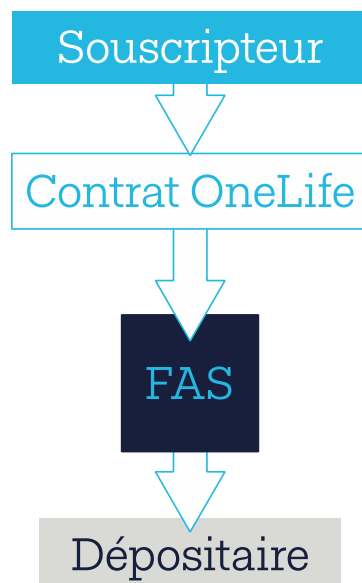
C'est un Fonds Interne Dédié mutualisé entre plusieurs contrats dont les souscripteurs ont :

- Un lien de parenté
- Tous le même profil d'investisseur.
- Gestion identique entre tous les contrats => parfaite équité en matière de transmission familiale.



Le Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS)

Le **Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS)** est un fonds interne dans lequel l'allocation des actifs est définie par le souscripteur avec intervention d'un gestionnaire (*FAS Gestion Conseillée*) ou sans intervention (*FAS Buy & Hold*).



Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS)

Gestion conseillée

- Univers d'actifs (OPCVM, ETF) avec gestion active
- Le souscripteur est conseillé et accompagné par un CIF pour les allocations
- Validation par le souscripteur en amont des arbitrages*
- RTO possibles sur les OPCVM et ETF UCITS
- Sur les autres actifs signature du souscripteur requise

Buy & Hold

- Univers d'actifs large selon la catégorie du souscripteur
- Actifs détention longue
- Peu d'arbitrages, pas de gestion active
- Signature du souscripteur requise pour tous les actifs

**Ces derniers sont limités et doivent être raisonnables notamment au regard de l'environnement économique, au risque d'exposer le souscripteur à une requalification du contrat en compte titres avec les conséquences y afférentes (imposition, pénalité de retard, etc.).*

Contrat de capitalisation pour les personnes morales

Pour toutes les personnes morales françaises à l'IR

Fiscalité du contrat : La part imposable des rachats sera intégrée aux autres revenus de chaque associé au prorata de leurs parts dans le capital de la société.

Quelques exemples :

- **Société Civile Immobilière** qui vient de vendre un immeuble et remploie en actifs financiers
- **Société Civile de Portefeuille (SCP)** spécifiquement créée pour la gestion d'actifs financiers
- **SARL à l'IR** disposant d'une trésorerie longue à investir

Pour toutes les personnes morales françaises à l'IS

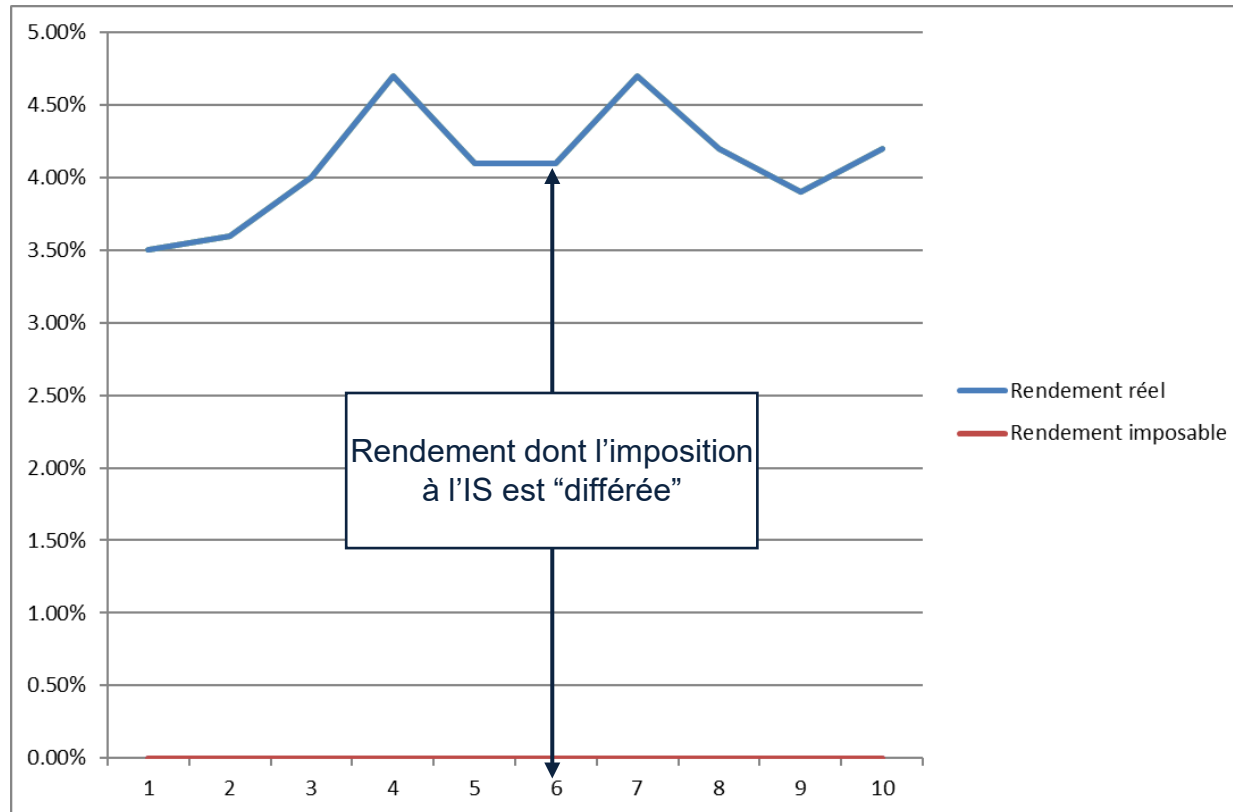
TME

Le TME est fixe durant toute la durée du contrat.

Fiscalité du contrat: 105% du TME en vigueur à la souscription du contrat.

Au 28 février 2022, le TME affiche un taux de 0.68%, après plusieurs mois de taux très bas.

Cela signifie qu'en l'absence de rachat, une infime taxation annuelle serait due pour un contrat souscrit en mars 2022. Le différé d'imposition est alors quasi-total.



Rendement imposable = TME x 105%

TME : Taux moyen des emprunts d'Etat français / 0.68% à fin février 2022

Contrat de capitalisation

- **Gestion de trésorerie moyen ou long terme** avec univers d'actifs et de gestion étendue
- **Opportunité de crédit** avec la mise en garantie du contrat (effet de levier, IFI)
- **Transmission de patrimoine** à travers une société de personnes (démembrement de propriété)
- **Simplification** de la préparation de la déclaration fiscale
- Création d'un **différé fiscal**

Besoin de financement adhoc: le Crédit Lombard

Mise en gage du contrat pour répondre à un “besoin ponctuel” de trésorerie

Permet:

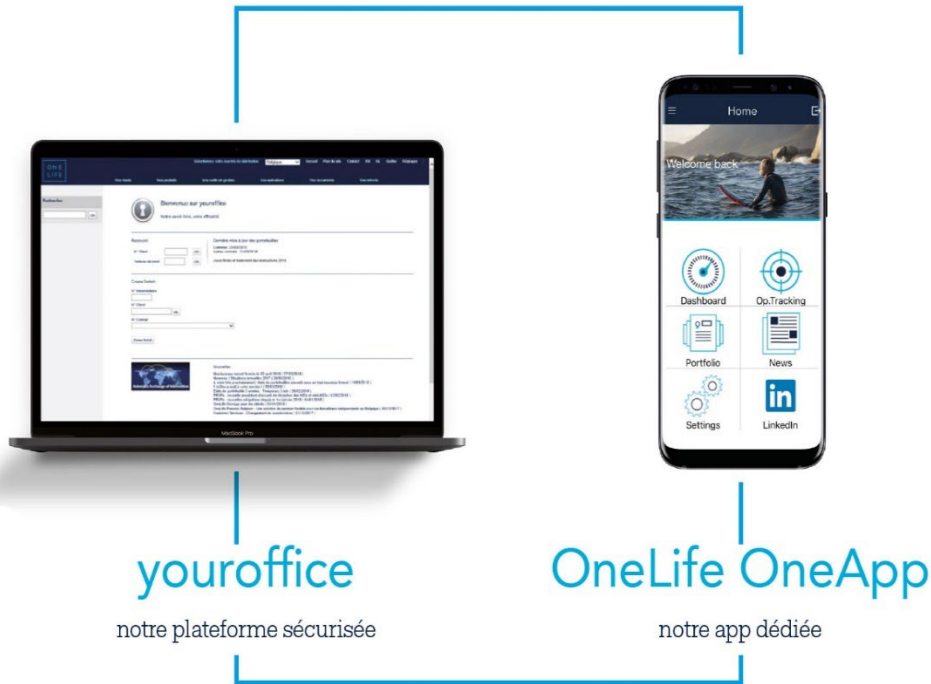
- D'éviter un rachat au sein du contrat de capitalisation
- De “rassurer” le client quant à la disponibilité des actifs investis
- De faciliter les investissements en parallèle de la détention du contrat

Sous réserve de validation par la banque dépositaire des actifs

Les conditions dépendent également de la banque sollicitée

Services dédiés OneLife

Des outils en ligne sécurisés et intuitifs pour nos partenaires



- Facilités transactionnelles
- Suivi des opérations
- Gestion du portefeuille
- Accès aux commissions
- Accès aux documents électroniques

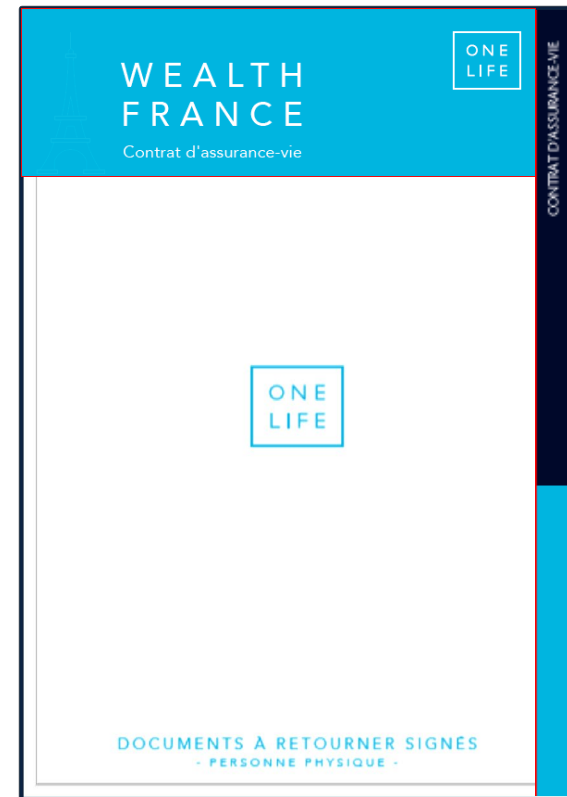
Depuis 20 ans

Depuis 2016

Des plateformes similaires sont disponibles pour nos clients
(yourassets et OneLife OneApp)

Signature digitale pour :

- **Souscription** personne physique pour le Wealth France et le Capi France
- **Arbitrages et options d'arbitrages automatiques** sur les UC externes
- **Versement complémentaire**
- **Rachat partiel**
- Différentes **opérations administratives** (changement d'adresse, mandat, bénéficiaire acceptant, profil investisseur...)



Les services B2B d'échange et d'agrégation de données permettent à nos partenaires de collecter et consulter les données de leurs clients 24/7 de manière totalement automatisée.

Bénéfices pour nos partenaires:

- Accès direct aux informations disponibles sur OneLife OneApp (mouvement, valorisation, performance, commission)
- Différents types de formats de données afin de faciliter le reporting (csv., penelop...)

harvest



manym**ore**

Nouveauté !

Accès progressif à l'évaluation journalière des FID et des FAS

- ⇒ Déploiement auprès de 11 banques dépositaires.
- ⇒ Les clients et partenaires de OneLife sont désormais en mesure de voir via youroffice/yourassets une mise à jour quotidienne de la valeur de leur portefeuille, en plus de la valeur mensuelle officielle pour ces fonds.
- ⇒ La valeur ligne à ligne des FID et des FAS remonte dans les agrégateurs.

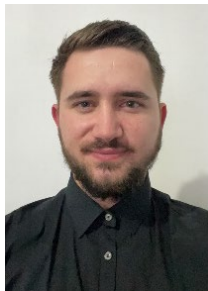


Charles-Lancelot Tanguy

Sales France

Charles-lancelot.tanguy@onelife.com

[+352 621 661 406](tel:+352621661406)



Valentin Rodrigues-Pereira

Sales Support

valentin.rodrigues-pereira@onelife.com

[+352 621 702 403](tel:+352621702403)



Elisa Tommasini

Sales Support Senior

elisa.tommasini@onelife.com

[+352 621 634 851](tel:+352621634851)

Services clients France

CS_France@onelife.com



▣ GROUPE APICIL



Merci.

Restez connecté(e) à OneLife



linkedin.com/company/the-onelife-company



info@onelife.com



vimeo.com/the1lifeco



onelife.com/blog

Disclaimer

Le contenu de cette présentation est uniquement destiné à fournir des informations générales sur les produits et services offerts par la compagnie d'assurance-vie, the OneLife Company SA (OneLife).

OneLife ne garantit pas que les informations contenues dans cette présentation sont complètes, exactes ou à jour.

Ces informations n'ont pas non plus vocation à constituer une forme quelconque de conseil juridique, fiscal ou en matière d'investissement et ne doivent donc être utilisées que conjointement à un avis professionnel approprié obtenu d'une source professionnelle qualifiée adéquate.



■ GROUPE **APICIL**